



Plan breton de mobilisation pour les jeunesse

2020-2025

Bourse d'engagement

des Jeunes

Depuis 2021, dans le cadre de sa politique jeunesse, la région Bretagne investi pour financer l'engagement des jeunes dans des projets collectifs d'intérêt local. En 2024, la Région a reçu l'appui des CAF 35 et CAF 56 pour reconduire l'expérimentation. A ce jour, cette bourse d'engagement a permis de soutenir :

- 60 projets sur les 4 départements bretons, pour un total de 51 294 €,
- Grâce à 411 jeunes porteurs de projets,
- Aidés de 1113 bénévoles,
- Au bénéfice de 26 080 bretonnes et bretons.

Une véritable réussite !

La Région et les CAF repartent en 2025_2026 pour redonner aux jeunes bretons cette opportunité d'engagement au bénéfice du territoire.

Objectifs visés.

La bourse vient soutenir la mobilisation des jeunes pour **favoriser le lien social au bénéfice des territoires et de leurs habitants et/ou leurs jeunes**.

Critères

- Les projets doivent être initiés et mis en place par des jeunes, et réalisés de façon bénévole ;
- Ils doivent avoir un impact sur le territoire breton ;
- Tout groupe de jeunes (2 jeunes minimum) âgés de 11 à 30 ans peut y accéder.

Calendrier :

- Les projets doivent être réalisés avant le 30.10.2026
- Le dépôt se fait tout au long de l'année. Le jury se réunira avant chaque période de vacances scolaires.
- Le bilan final et les pièces justificatives doivent être fournis au 30.10.2026 au plus tard.

Modalités de fonctionnement

- Le projet doit être déposé sur la plateforme JEP.bzh
- La bourse n'est pas systématique, le projet doit être validé par le jury.
- Le versement est effectué en deux temps, 80 % du montant à la validation, 20% du montant à réception du bilan et des pièces justificatives.
- Il ne pourra pas y avoir de versement direct sur un compte personnel.

Le versement est effectué soit à l'association de jeunes, soit à une structure porteuse territoriale, soit à une structure associative, sur présentation de devis et/ou factures.

- Les lauréats s'engagent à justifier chaque dépense par facture. Les sommes non justifiées ou non dépensées devront être remboursées avant le 30.10.2026

En l'absence de structures porteuses les factures seront réglées par la ligue de l'enseignement directement aux prestataires, **à partir d'un montant minimal de 100 €.**

- Un bilan de l'action (activités réalisées, utilité pour les jeunes et pour le territoire, nombre de personnes touchées par l'action) et des dépenses doit être présenté avant le 30.10.2026 sur la base du modèle fournit aux lauréats.

Projets non éligibles

- Projet de cursus scolaire ou universitaire,
- Projets portés par des jeunes volontaires Service Civique au sein même de leur structure dans le cadre de leur mission,
- Projets portés par des salariés de la structure porteuse ou déposante,
- Projet sans impact sur le territoire et ses habitants
- Séjours et voyages,
- Projets à caractère partisan politique ou religieux,
- Projet à but lucratif.

Dépenses non éligibles :

- Matériel non consommable (la bourse ne peut pas servir à investir dans du matériel numérique, mécanique...)
- Alcool et produits toxiques,
- Frais de fonctionnement non liés au projet soutenu
- Financement de structures para politiques/religieuses etc.

Modalités de dépôt :

- Le dossier doit être déposé sur la plateforme [JEP.bzh](#) (voir tutoriel ci-après).



- Si pour des raisons techniques vous ne pouvez pas déposer via [JEP.bzh](#), vous devez transmettre votre dossier par courriel à cette adresse : engagementdesjeunesbzh@gmail.com
- Si vous ne pouvez pas utiliser d'outil numérique, vous devrez nous transmettre votre dossier **complet**, en version papier, à notre adresse : Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor. Bourse d'engagement des jeunes. 89 Bd Edouard Prigent. 22000 Saint Brieuc.
- Le groupe doit déposer le formulaire ci-joint dûment complété accompagné d'un budget cohérent, équilibré et précis à l'aide de tout document utile (devis, impressions d'écran...)
- Tous les porteurs de projet doivent pouvoir être identifiés sur le dossier (nom, prénom, âge, contacts).

Comment déposer votre projet sur la plateforme Jep.bzh :

- 1- Préparez votre présentation grâce à la trame pages suivantes
- 2- Choisissez au sein du groupe une personne qui sera référente pour le projet. Cet individu créera le projet sur la plateforme puis pourra y intégrer ses compagnons de projet. **Tous les porteurs du projet devront être identifiés.**
- 3- Dans le service « projets » de la plateforme, choisir « Aide financière - Bourse régionale d'engagement des jeunes / Ligue de l'Enseignement Bretagne »
- 4- Laissez vous guider par le tutoriel

Je suis jeune, je dépose un projet sur jep.bzh

MODE D'EMPLOI




EN DÉPOSANT MON PROJET SUR JEP, JE PEUX...

- 👉 Avoir accès à un outil planning pour m'organiser seul ou en équipe
- 👉 Utiliser un outil budget pour identifier mes dépenses et mes recettes
- 👉 Valoriser publiquement mon projet et le faire connaître
- 👉 Demander des aides financières facilement
- 👉 Trouver des équipiers

ENVIRONNEMENT




ART & CULTURE

INTERNATIONAL

SPORT & AVENTURE



SCIENCES & TECH

SOCIAL, SOLIDARITÉ & CITOYENNETÉ



Sur JEP, les projets accueillis sont collectifs ou individuels et portés par les jeunes de 13 à 30 ans.

Ils peuvent avoir des thématiques variées.



JEP est une plateforme numérique gratuite qui accompagne les jeunes bretons dans leurs projets - gérée par le Centre Régional Info Jeunes Bretagne

COMMENT FAIRE ?

- 1 Connecte-toi à ton espace personnel
- 2 Puis clique sur "Ajouter un service"

- 3 Choisis le service "Mes projets"
- 4 Renseigne ton nom, prénom et ville



Voilà tu as désormais accès à ton espace projet !

- 5 Depuis cet endroit, clique sur "Ajouter un projet"
- 6 Nomme-le, précise son stade d'avancement, sa thématique

Ton projet est créé !

En cliquant dessus tu auras accès à tout un menu, avec plusieurs questions qui te guideront dans sa réalisation.

Prends ton temps, tu n'es pas obligé de tout remplir d'un coup...

Pas de panique, tant que tu ne l'as pas publié, ton projet reste en brouillon !

ASTUCE

Tu peux solliciter l'accompagnement de pros directement sur JEP

Stade : En réflexion >

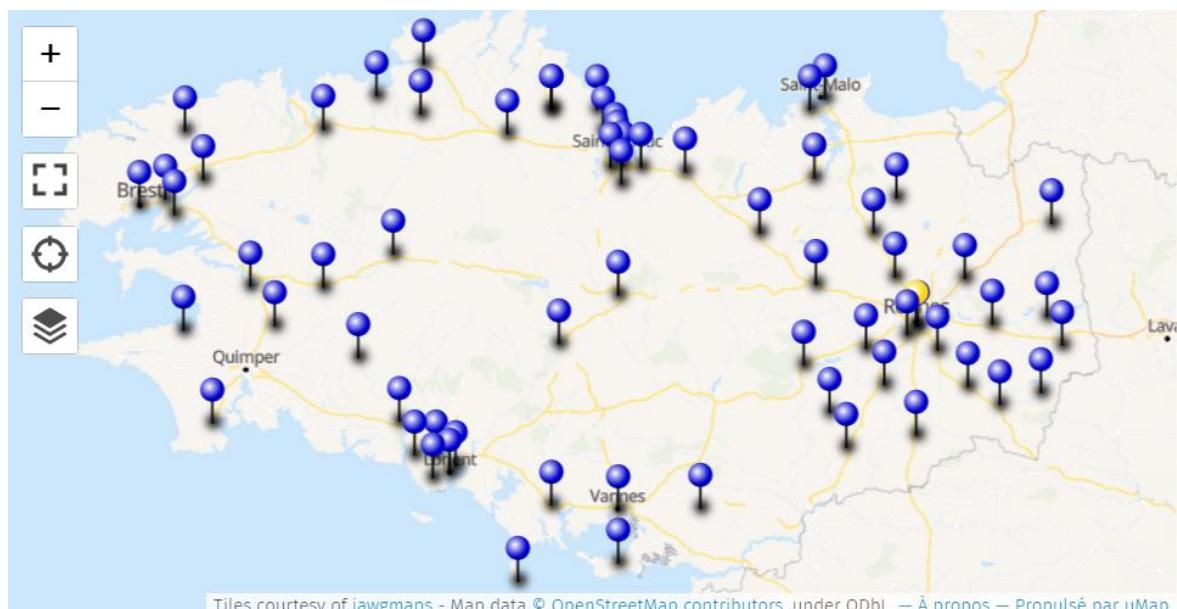
Description
L'équipe
Date et lieu
Communication
Planning
Budget
Les aides
Actus et événements
Bilan
Publier le projet

IMPRIMER LE PROJET

Et si vous avez des difficultés ?

Vous pouvez vous appuyer sur le réseau Information Jeunesse Bretagne. Trouvez votre SIJ, contactez votre animateur ou animatrice SIJ, il ou elle vous aidera à déposer votre dossier.

Le réseau SIJ en Bretagne



Une question, une info ? Une adresse : engagementdesjeunesbzh@gmail.com

BRETAGNE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire



FICHE DE PRESENTATION DU PROJET ET DU GROUPE

Présentation de tout le groupe (nom, prénom, année de naissance, commune)

Les correspondants du projet (nom, prénom, année de naissance, coordonnées mail et téléphone):

Avez-vous un accompagnateur / une structure accompagnatrice (nom, structure, coordonnées):

PRESENTATION DU PROJET

Ce sont les items que vous devrez renseigner sur la plateforme JEP.

Si vous ne pouvez pas utiliser la plateforme JEP, vous devrez remplir et transmettre le fichier word correspondant et utiliser les possibilités de transmission décrites au chapitre « modalités de dépôt »

- Titre du projet
- Buts et thématique du projet
- En quoi consiste-t-il ?
- D'où est venue l'idée ?
- Quel est le public visé par ce projet ?
- Quelles sont ses activités/son déroulement / ses étapes
- Planning (date de début et de fin, temps forts...)
- Commune de référence (celle du départ ou de réalisation du projet)
- Quel(s) support(s) de communication ?

ENGAGEMENTS

Pour solliciter et obtenir cette bourse vous vous engagez à :

- Utiliser la bourse pour la seule réalisation de l'action demandée
- Ne pas employer la bourse au profit d'un autre organisme privé, association, société ou œuvre,
- Accepter que la subvention soit limitée au montant nécessaire pour équilibrer les recettes et dépenses de l'action
- Fournir avant le 30.10.2026 un bilan avec le budget réalisé et toutes les pièces comptables justifiant des dépenses liées au projet et à la bourse
- Mentionner le soutien de la Région dans les documents, publications et productions audio-visuelles liés au projet soutenu

BUDGET DE VOTRE PROJET (dépenses et recettes à prévoir, aides financières éventuelles...)

Le budget doit être précis, cohérent et équilibré (dépenses + recettes = 0) et cohérent (joindre tout document utile : devis, extrait de catalogue, copies d'écran, etc.)
Vous pouvez joindre un tableau budgétaire à cette fiche si vous le souhaitez.

Dépenses		Recettes	
		Bourse jeunes	
TOTAL		TOTAL	

Rappel :

- Le groupe doit présenter un budget cohérent, équilibré et précis, à l'aide de tout document utile (devis, impressions d'écran, extrait de catalogue...)
- Les sommes non justifiées ou non dépensées devront être remboursées avant le 30.04.2025.
- Si bénéfice matériel ou financier, il doit être transféré à une association d'intérêt collectif
- Présentation obligatoire d'un bilan de l'action (activités réalisées, utilité /jeunes et territoire) et des dépenses avant le 30.10.2026

PERSONNES CONTACT POUR CE PROJET :

Mail :

Téléphone :

